ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE
DU LUNDI 15 juin 2025

Présidence	:	M. Gilles Donadello
Conseil	:	Mme Catherine Daurelle, conseillère
		Mme Melinda Frossard, conseillère
		M. Ludovic Blatti, conseiller
		M. Thierry Fidanza, conseiller, excusé
Secrétaire	:	M. Jonathan Biselx, secrétaire municipal
Caissière	:	Mme Yolande Lauber

Le Président ouvre l'assemblée primaire à 19h00.

Après avoir salué et souhaité la bienvenue aux citoyens présents, le Président déclare l'assemblée primaire municipale ouverte. Il précise qu'elle a été convoquée dans les délais légaux, soit 20 jours avant la date de la séance par affichage au pilier public.

Il mentionne que 6 citoyens se sont excusés, soit :

- M. Th. Fidanza
- M. Chr. Voeffray
- Mme Monique Biollay
- M. Yvan Biollay
- Mme Laure Bressoud

Il est également rappelé que cette assemblée est enregistrée afin de faciliter l'établissement ultérieur du procès-verbal.

Il salue tout particulièrement les membres du nouveau Conseil qui sont présents ce soir ainsi que M. Ricardo Tenes de la Fiduciaire Nofival SA.

Il demande à M. Steve Vauthier et M. Olivier Fierz de fonctionner comme scrutateurs.

La liste des présences comprend 52 citoyennes et citoyens.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé, à l'unanimité.

Procès-verbal de l'Assemblée du 16.12.2024
Le PV de l'assemblée primaire du 2 février 2026 est approuvé par vote à main levée, sans avis contraire ni abstention.

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, la Commune soumet à l'examen et à l'approbation par l'assemblée primaire les comptes 2025 tels que contrôlés par la fiduciaire Nofival le 01.05.2026 et acceptés par le Conseil communal le 11 mai 2026.

Le Président précise qu'une nouveauté importante avait déjà été mise en place dès le budget 2022, à savoir l'introduction du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2) pour l'ensemble des communes du Canton du Valais. Pour rappel, la nomenclature, la numérotation des comptes et quelques principes comptables ont été modifiés dans le but d'harmoniser toutes les compatibilités.

Municipalité - Compte de fonctionnement

Le Président informe que le compte de fonctionnement de la Municipalité dégage une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de CHF 938'420.40 (budget 2025 : CHF 491'885.-).
Le bénéfice de l'exercice s'élève à **CHF 145'090.72** (budget 2025 CHF 130'090.-), après l'attribution à la réserve de **politique budgétaire de CHF 500'000.-**.
La fortune de la Commune se monte au 31.12.2025 à CHF 4'824'423.-
La situation financière de la Commune peut être considérée comme saine avec un endettement net par habitant : CHF 700-.

Le Président explique que les éléments significatifs influençant les comptes 2025 par rapport aux comptes 2024 et au budget 2025 sont les suivants :

0 - Administration générale

Comptes de fonctionnement commune		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	580 624.02	18 635.00	478'762.00	11'300.00	535 518.63	26 244.60

Le Président explique que la différence entre le budget et le résultat est due à :

- L'adaptation de l'effectif du personnel et des coûts engendrés par les frais engagés relatifs aux problèmes constatés dans la comptabilité au début de 2025

1 - Ordre, sécurité et défense

Comptes de fonctionnement commune		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Ordre, sécurité et défense	296 235.30	79 517.70	176'990.00	51'000.00	178 200.57	37 204.77
12	Justice - APEA	100 268.30		27'900.00		25 764.80	
14	Questions juridiques	24 247.20	26 596.55	18 100.00	37 500.00	27 806.00	23 070.17
16	Défenses	47 304.95	40 900.00	6 800.00		5 362.55	

Le Président explique que la différence entre le budget et le résultat est principalement due à :

- des frais extraordinaires imputés pour la curatelle suite à une correction comptable faite au niveau du district. Cette correction a généré des arriérés dus dans toutes les communes du district. Pour Vérossaz, le solde mis en compte en 2025 est de CHF 49 357.75
- des frais pour les questions juridiques et des frais pour les curatelles plus importants que prévu

2 - Enseignement et formation

Comptes de fonctionnement commune		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Formation	1 101 581.61	42 951.90	1'083'874.00	32'600.00	1 073 686.01	49 058.55
217	Bâtiment scolaire	207 107.02	2 750.00	190 764.00	3 000.00	186 924.77	18 064.00

Le Président explique que la différence entre le budget et le résultat est principalement due à :

- Des frais plus élevés que prévus pour l'entretien du bâtiment scolaire

3 - Culture, loisirs et culte

Comptes de fonctionnement commune		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Culture, sport et loisirs, Eglise	142 869.45	8 000.00	141 105.00	7 050.00	161 013.90	6 300.00
34	Sport et loisirs	13 042.70	2 400.00	13 170.00	1 950.00	27 737.15	1 650.00

Le Président explique que la différence entre le budget et le résultat est principalement due à :

- Des frais moins importants que prévus pour l'entretien des chemins pédestres
- Idem pour le stade de Chétillon

4 – Santé

Comptes de fonctionnement commune		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Santé	155 134.65		167'375.00		154,980.00	
412	Homes médicalisé et maison pour personnes âgées	62 556.95		71 500.00		66 376.35	
421	Soins ambulatoires	51 298.05		58 000.00		55 390.75	

Le Président explique que la différence entre le budget et le résultat est principalement due à :

- Des frais moins élevés que prévus pour homes médicalisés et maisons pour personnes âgées
- Des frais moins élevés que prévus dans le domaine des soins ambulatoires

5 - Prévoyance sociale

Comptes de fonctionnement commune		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Prévoyance sociale	516 653.05	138 000.00	434’386.00	89’680.00	483,900.52	123,194.85
53	Vieillesse et survivants	64 934.77	3 390.00	55’000.00	3’000.00	58,513.50	3,091.40
54	Famille et jeunesse	234 963.10	118 856.20	220’061.00	86’680.00	220,804.90	88,746.60
57	Aide sociale et domaine d’asile	105 179.19	15 754.20	60’425.00		97,888.97	31,356.85

Le Président explique que la différence entre le budget et le résultat est principalement due à :

- Des frais plus importants que prévus pour les prestations complémentaires AVS
- Des frais plus importants que prévus pour les prestations aux familles et l’aide sociale

6 – Trafic

Comptes de fonctionnement commune		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Trafic	389 917.60	4 313.55	482’840.00	4’150.00	457,657.14	5,055.75
613	Routes cantonales	85 685.25	3 669.55	113’000.00	4’000.00	125,908.15	4,389.75
615	Routes communales	2 920 005.35		356’840.00		315,321.09	
616	Parkings				150.00		100.00
622	Trafic régional			13’000.00		16,427.90	566.00

Le Président explique que la différence entre le budget et le résultat est principalement due à :

- Des frais moins importants que prévus pour la participation aux routes cantonales
- Des frais moins importants que prévus pour l’entretien des routes communales

Question de l’Assemblée Primaire :

- A quoi correspondent le revenu de CHF 100 dans les comptes 2024 ainsi que les CHF 150 au budget 2025, pour les parkings ?
    - Ces montants correspondent certainement à des amendes (déchets), mais la Commune n’a finalement rien encaissé pour l’année 2025.

7 - Protection et aménagement du territoire

Comptes de fonctionnement commune		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Protection environnement et aménagement territoire	650 569.55	582 486.93	620’890.00	577’540.00	595,008.93	560,506.83
730	Gestion des déchets	167 390.64		150 500.00		161 632.85	
741	Correction de cours d’eau	22 562.10		16 610.00	12 500.00	41 511.80	17 709.75

Le Président explique que la différence entre le budget et le résultat est principalement due à :

- Des frais plus importants que prévu dans le domaine de la gestion des déchets
- Des frais plus importants que prévu dans le domaine de l’entretien des cours d’eau

8 – Economie publique

Comptes de fonctionnement commune		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Economie publique	36 014.15	800.00	27’070.00	800.00	84,751.80	800.00
871	Planification énergétique territoriale	9 961.00					

Le Président explique que la différence entre le budget et le résultat est principalement due à :

- Des frais non prévus en raison de la finalisation de la planification énergétique territoriale

9 - Finances et Impôts

Comptes de fonctionnement commune		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	**FINANCES ET IMPÔTS**	**599 763.17**	**3 738 747.82**	**78'000.00**	**3'047'262.00**	65,153.40	3,026,780.37
91	Impôts	58 205.92	3 043 555.58	47'000.00	2'378'000.00	29,722.05	2,367,927.63
93	Péréquation financière		606 883.00		605'692.00		576,120.00
95	Patentes et concessions		23 287.66		20'100.00		21,957.96
96	Administration de la fortune et de la dette	41 557.25	65 021.60	31'000.00	43'270.00	35,431.35	60,522.03
97	Redistributions CO2		0.00		200.00		252.75
99	Postes non ventilables (rés. politique budgét.)	500 000.00					

Le Président explique que la différence entre le budget et le résultat est principalement due à :

- Des revenus plus importants que prévus pour les impôts des personnes physiques :
  - Impôts sur les revenus : env. CHF 642 000.00 de plus
  - Impôts sur la fortune : env. CHF – 50 000.-
  - Impôts à la source : stable
- Autres impôts directs :
  - Impôts fonciers : env. CHF – 25 000.00
  - Impôts prestations en capital : env. CHF 80 000.00 de plus
  - Droit de mutation et timbre : env. CHF 30 000.00 de plus
  - Impôts sur les successions et donations : env. CHF 8 000.00 de plus
  - Impôts personnes morales :
  - Impôts sur le bénéfice et le capital : env. CH 25 000.00 de plus
- Postes non ventilables (charges) :
  - Attribution extraordinaire au capital propre : CHF 500 000.00

Le Président présente la récapitulation des charges et des revenus ainsi que la marge d'autofinancement :

Comptes de fonctionnement commune		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	580 624.02	18 635.00	478 762.00	11 300.00	535 518.63	26 244.60
1	Ordre et sécurité publics	296 235.30	79 517.70	176 990.00	51 000.00	178 200.57	34 204.77
2	Enseignement et formation	1 101 581.61	42 951.90	1 083 874.00	32 600.00	1 073 686.01	49 058.55
3	Culture, sport et loisirs, église	142 869.45	8 000.00	141 105.00	7 050.00	161 013.90	6 300.00
4	Santé	155 134.65		167 375.00		154 980.00	
5	Prévoyance sociale	516 653.05	138 000.40	434 386.00	89 680.00	483 900.52	123 194.85
6	Trafic	388 917.60	4 313.55	482 840.00	4 150.00	457 657.14	123 194.85
7	Protection/aménagement environnement	650 569.58	582 486.93	620 890.00	577 540.00	595 008.93	560 506.83
8	Economie publique	36 014.15	800.00	27 070.00	800.00	84 751.80	800.00
9	Finances et impôts	599 763.17	3 738 747.82	78 000.00	3 047 262.00	65 153.40	3 026 780.37
	Total	**4 468 352.58**	**4 613 453.30**	**3 691 292.00**	**3 821 382.00**	**3 789 870.90**	**3 835 145.72**
	Excédent de revenus après amortissements (bénéfice)	**145 090.72**		**130'090.00 (bénéfice)**		**45 274.82 (bénéfice)**	

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
Revenus financiers *non compris report prélèvements sur fonds et financements spéciaux*	4 402 056.11	3 633 842.00	3 705 872.05
./. Charges financières, *non compris report :* - ***amortissements du PA*** - ***attributions aux fonds et financements spéciaux*** - ***attributions au capital propre/réserve budgétaire)***	- 3 463 635.71	- 3 141 957.00	-3 315 505.66
Marge d'autofinancement	**938 420.40**	**491 885.00**	**390 366.39**
total	4 402 056.11	3 633 842.00	3 705 872.05

Municipalité - Compte des investissements

Le Président informe que les investissements 2025 s'élèvent à **CHF 1'285'309.36**, dont voici le détail :

Position comptable	*Libellé*	*montant*
022.5200.01	PROGRAMMES INFORMATIQUES	28 624,85
217.5040.01	RENOVATION BATIMENT SCOLAIRE	52 864,15
342.5010.03	CHEMINS PEDESTRES	30 714,80
613.5610.03	PART. A LA CONSTRUCTION ROUTES CANT.	16 987,45
615.5010.00	REFECTION RESEAU ROUTIER	92 859,15
615.5010.01	ECLAIRAGE PUBLIC	58 564,15
615.5010.02	REFECTION ROUTES FORESTIERES	82 687,75
615.6310.01	Subvention cantonale routes forestières	- 16 187,60
710.5030.04	NOUVEAU RESERVOIR COMMUNAL	1 108,97
710.5030.06	ENTRETIEN RESEAU D'EAU	3 520,29
710.5030.09	REFECTION CONDUITES-RESEAU DISTRIBUTION	69 111,11
710.5030.10	REFECTION CONDUITES-RESEAU D'ADDUCTION	610 815,11
710.6370.00	TAXES DE RACCORDEMENT	- 81 668,85
720.5030.07	PGEE, FUTUROSTEP ET RESEAU D'EGOUTS	143 563,48
741.5020.00	TORRENTS	54 475,40
741.6310.00	Subventions cantonales	- 31 836,00

Position comptable	*Libellé*	*montant*
769.5030.03	ASSAINISSEMENT BUTTES STAND TIR CHAVANNE	776,00
790.5290.01	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PAZ-RCCZ	7 481,15
790.5290.02	INVENTAIRE DES BATIMENTS	7 920,00

Les investissements nets s'élèvent à CHF <u>1 082 512.40</u>.

Comptes d'investissements		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**
0	Administration générale	28 624.85					
1	Sécurité publique	0.00					
2	Enseignement et formation	52 864.15		50'000.00		132 610.70	
3	Culture, loisirs et culte	30 714.80		190'000.00	85'000.00		
4	Santé	0.00					
5	Prévoyance sociale	0.00					
6	Trafic	251 098.50	16 187 .60	295'000.00	75'000.00	270 163.40	108 344.35
7	Protection/aménagement environnement	930 571.51	195 173.75	1 650 000.00	74'000.00	472 588.70	125 599.10
8	Economie publique					57 162.00	
	Total	**1 293 873.81**	**211 361.35**	**2 185 000.00**	**229 000.00**	**932 524 .80**	**233 943.45**
	Investissements nets		***1 082 512.40***		***1 956 000.00***		**698 581.35**

Question de l'Assemblée Primaire :

- Quelle est la péréquation financière de la Commune ?
    - La Caissière informe que la péréquation financière est de CHF 606'833.--

Municipalité – Amortissements 2025

Le Président rappelle que le Conseil communal a adopté les principes MCH2 pour la présentation et la tenue des comptes en date du 8 novembre 2021, selon le détail suivant :

- La limite des dépenses fonctionnement/investissement est de CHF 15'000.-
- Le taux d'amortissement minimum, soit ;
    - 7 % routes, aménagement cours d'eau et autres travaux GC
    - 8 % bâtiment
    - 35 % biens meubles du PA
    - 50 % autres immobilisations, logiciel du PA, licences
    - 100% subvention d'investissement
- Les actifs et passifs de régularisation sont à passer à partir de CHF 0.-

Le Président informe que les principes y relatifs sont annexés aux comptes annuels.

Le Président présente ensuite **récapitulatif – résultat investissements et financement**

INVESTISSEMENTS	Comptes 2025	BUDGET 2025	COMPTES 2024
Dépenses	1 293 873.81	2 185 000.00	932 524.80
Recettes	211 361.35	229 000.00	233 943.45
Investissements nets	**1 082 512.46**	**1 956 000.00**	**698 581.35**

FINANCEMENT	Comptes 2025	BUDGET 2025	COMPTES 2024
Marge d'autofinancement	938 420.40	491 885.00	390 366.39
Investissements nets	1 082 512.46	1 956 000.00	698 581.35
Insuffisance de financement	**- 144 092.06**	**- 1 464 115.00**	**- 308 214.96**
Excèdent de financement			

Le Président présente la récapitulation investissements 2025 ainsi que le résultat avant et après amortissements :

Résultat avant amortissements	Comptes 2025	BUDGET 2025	COMPTES 2024
Charges financières	3 463 635.71	3'141'957.00	3'315'506.00
Revenus financiers	4 402 056.11	3'633'842.00	3'705'872.00
Marge d'autofinancement	**938 420.40**	**491'885.00**	**390'366.00**

Résultat après amortissements	Comptes 2025	BUDGET 2025	COMPTES 2024
Marge d'autofinancement	**938 420.40**	**491'885.00**	**390'366.00**
Amortissements ordinaires	483 508.45	- 534 430	- 471 553
Attributions aux financements spéciaux	-21 218.42	- 14 905	- 2 812
Prélèvement sur financement spéciaux	+211 397.19	+ 187 540	+ 129 274
Attribution au capital propre	500 000.00		
Excédents revenus (bénéfice)	**145 090.72**	**130 090**	**45 275**
Excédent charges (perte)			

Municipalité – Résultats 2025

Le Président informe des résultats suivants pour l'année 2025 :

- La Commune boucle les comptes 2025 avec une insuffisance de financement de **CHF 144 092.-**.
- Le budget 2025 prévoyait une insuffisance de CHF 1 464 115.- avec un investissement CHF 1'956'000.- principalement pour la réfection de l'adduction d'eau.
- La dette par habitant (sous MCH2) passe de CHF 592.- à CHF 700.-.
- Le degré d'autofinancement est de 86.69 %, considéré comme « cas normal ».
- Le taux de volume de la dette brute (dette brute en % des revenus financiers) est à 78.4 %, considéré comme « bon ».

Le Président présente ensuite les indicateurs financiers pour l'année 2025 :

1. Taux d'endettement net (I1)	2024	2025	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux	22.5%	20.9%	21.6%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	55.9%	86.7%	74.6%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2024	2025	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.0%	-0.2%	-0.1%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2024	2025	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	85.3%	78.2%	81.4%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2024	2025	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	22.1%	27.3%	24.9%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2024	2025	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	12.4%	10.3%	11.2%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2024	2025	Moyenne
Dette nette I par habitant	592	700	646

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	10.2%	20.5%	15.8%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Et il présente finalement le bilan à fin 2025 :

1.	ACTIF		31 DECEMBRE 2025	31 DECEMBRE 2024
	Patrimoine financier			
100	Disponibilités	CHF	1 641 500.50	1 584 723.35
101	Créances	CHF	1 378 433.77	1 065 936.59
104	Actifs de régularisation	CHF	150 062.04	105 837.36
107	Placements financiers	CHF	200.00	200.00
108	Immobilisations corporelles PF	CHF	531 625.00	531 625.00
	Total patrimoine financier	**CHF**	**3 701 821.31**	**3 288 322.30**
	Patrimoine administratif			
140	Immobilisations corporelles PA	CHF	5 679 850.81	5 088 658.80
142	Immobilisations incorporelles PA	CHF	28 293.90	20481.90
144	Prêts	CHF	0.00	0.00
145	Participations aux entreprises publiques	CHF	223 901.00	223 901.00
	Total patrimoine administratif	**CHF**	**5 932 045.71**	**5 333 041.70**
	TOTAL DE L'ACTIF	**CHF**	**9 633 867.02**	**8 621 364.00**

2.	PASSIF		31 DECEMBRE 2025	31 DECEMBRE 2024
200	Engagements courants	CHF	1 097 632.47	757 578.31
201	Engagements financiers à court terme	CHF	0.01	
204	Passifs de régularisation	CHF	285 919.05	68 382.15
206	Engagement financiers long terme	CHF	2 491 500.30	2 491 500.30
208	Provisions pertes sur débiteurs	CHF	176 000.00	176 000.00
209	Fonds abri PC	CHF	282 203.20	323 103.20
29	Capital propre	CHF	5 300 611.99	4 804 800.04
	TOTAL DU PASSIF	**CHF**	**9 633 867.02**	**8 621 364.00**
29	Capital propre	CHF	5 300 611.99	4 804 800.04
290	% financements spéciaux	CHF	740 811.28	591 532.51
291	Fonds enregistrés sous capital propre	CHF	- 17 000.00	- 17 000.00
294	Réserves	CHF	- 1 200 000.00	- 700 000.00
	Bénéfice exercice	**CHF**	- 145 090.72	- 45 274.82
	Fortune au bilan	**CHF**	**4 679 332.55**	**4 634 057.73**

Conclusion

Le Président informe que les comptes de fonctionnement et d'investissement de la Municipalité pour l'année 2025 ont été approuvés par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2026. Le détail des comptes est à disposition sur le site web de la Commune.

Rapport de l'organe de contrôle | Présence de M. Tenes de la fiduciaire Nofival

La parole est donnée à M. Tenes de la fiduciaire Nofival. M. Tenes qui mentionne qu'il fait une lecture partielle de l'audit (contrôle de révision) pour 2025 et relate le bilan et les comptes pour l'année 2025.

Il précise que le contrôle de l'audit est fait selon des normes légales et notifie que Nofival est certifiée pour ce contrôle. Les comptes concernés par cet audit sont : les comptes de bilan, d'investissement et le tableau de la trésorerie. M. Tenes précise que leur jugement est fait avec un esprit critique et a pour but de rechercher les irrégularités. Il précise que l'endettement communal est faible et que la commune est capable de se gérer de façon autonome.

Suite à la proposition du Président, les comptes 2025 sont acceptés à l'unanimité.

Le Président présente ensuite les investissements (non exhaustifs) prévus pour les 10 prochaines années :

Objet	Montant estimé CHF
Locaux administrations	650 000.-
Réfection bâtiment adm. Actuel	650 000.-
Réfection magasin	250 000.-
Agrandissement école brut	1 800 000.-
Subvention agrandissement école	-540 000.-
Réparation bloc scolaire	100 000.-
Nvlle salle de gym brut	3 700 000.-
Subvention nvlle salle de gym brut	-1 110 000.-
Aménagement UAPE	75 000.-
Chemin des cases	400 000.-
Subv. réfection ch. des Cases	-180 000.-
Réfection routes communales	225 000.-
Réfection place communale	100 000.-
Réfection route cantonales	450 000.-
Eclairage public	70 000.-
Réfection routes forestières	540 000.-
Subvention routes forestières	-345 600.-
Zone parking	80 000.-
Equipement employés communaux	75 000.-
Adduction d'eau	150 000.-
Entretien réseau eau potable	288 000.-
Recherche d'eau potable	60 000.-
Campagne détection fuites réseau eau potable	50 000.-
Déplacement conduites eau	70 000.-
Achat compteurs eau	100 000.-
Changement compteurs eau	300 000.-
Zone de rétention d'eau pour eaux de pluie	1 500 000.-
Entretien torrents	135 000.-
Subvention entretien torrents	-77 000.-
PGEE	2 800 000.-
Futuro Step	200 000.-
Urbanisme	120 000.-
Téléphérique	500 000.-
Prévu en 2026	2 600 000.-
Total (environ) période :2025-2035	**16 300 000.-**

Il précise qu'une planification temporelle de ces investissements sera présentée lors de l'assemblée primaire du mois de décembre 2026. A cette occasion, l'incidence sur les finances communales sera aussi présentée pour la période 2025-2035

Question de l'Assemblée Primaire :

- Aucun point sur la politique énergétique n'apparaît dans les investissements, est-ce normal ?
    - La planification de la politique énergétique se traduira au travers d'incitations mises en place dans les règlements. Elle ne se retrouve donc pas dans les investissements communaux. Il n'est pas prévu pour l'instant que la commune investisse de l'argent dans ce domaine.
- A la place d'une zone golf, ne serait-ce pas, d'un point de vue écologique, plus utile de construire des éoliennes ?
    - Le Président répond que le plateau de Vérossaz a déjà fait l'objet d'études dans ce domaine et il semblerait qu'il n'est pas propice à ce type d'infrastructure en raison de l'incertitude des vents. De plus, il précise que la zone golf est une zone privée et non une propriété de la Commune.
- Serait-il possible d'avoir plus d'informations concernant le projet du bâtiment communal ainsi que sur l'avenir des places de parc sur le territoire communal ?
    - Bâtiment communal : pour le moment ce n'est qu'une idée qui se trouve au sein du Conseil. De plus, si le village voulait avancer vers une fusion, la discussion se poserait différemment. Pour le moment, il n'y a rien de concret concernant ce projet.
- En cas d'agrandissement de la maison de commune actuelle, qu'adviendrait-il des places de parc sur la place du village ?
    - Le Président répond que le petit jardin acquis par la commune, en face du restaurant Le Progrès, pourrait éventuellement servir à rallonger les places de parc qui seraient supprimées. Cependant, pour le moment, rien n'est en discussion.

Présentation de nouveau règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement

Mme C. Daurelle présente le nouveau règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement.

Question de l'Assemblée Primaire :

- Pourquoi la taxe est-elle perçue par la SDV ?
    - Mme C. Daurelle précise que la perception de la taxe de séjour à toujours été effectuée par la SDV, cela leur permet d'avoir des rentrées d'argent : entretien du parcours Vita, achat des drapeaux, etc.
- Qui va faire le contrôle de la perception des taxes ?
    - Mme C. Daurelle précise que la SDV a toujours fait cela de manière professionnelle, ce serait donc naturellement à eux de continuer et de transmettre le décompte à la Commune pour contrôle.
- Quel moyen la SDV a pour aller contrôler cela ?
    - Mme C. Daurelle précise qu'aujourd'hui on sait quelles sont les résidences secondaires ainsi que certains logements de type Airbnb. La Commune ne peut donc pas donner d'informations là-dessus, mais il faudra un gage de bonne volonté de la part des propriétaires non-résidents. A savoir que l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement est prévue pour 2027, et pas plus tôt.
- Dans le cadre de la protection des données, ne serait-ce pas mieux que ce soit la Commune qui effectue les recherches des logements concernés (p.ex. : tout ménage) ainsi que l'encaissement, puis qui reverse à la SDV, avec déduction du salaire pour le temps de travail de l'employé communal ?
    - Mme C. Daurelle précise qu'historiquement c'est la SDV qui faisait le travail pour justement avoir des liquidités. Si la commune fait le travail, ce serait logique que l'argent reste tout de même à la commune. C'est un point qui est à éclaircir avec le préposé à la protection de la donnée de la Commune.

- La Présidente de la SDV précise, pour information, que le montant annuel perçu est actuellement dans un ordre de grandeur se trouvant entre CHF 500 et CHF 600 avec le tarif actuel de CHF 20/an. Le nouveau règlement prévoit de quintupler les entrées d'argent pour la SDV.

L'assemblée primaire accepte le nouveau règlement par 41 voix pour, 3 contre et 4 absentions

Informations du 1er semestre 2026

Administration générale
M. *Gilles Donadello - Président*

Le Président donne les informations suivantes :

Chemin des Cases
Les travaux de remise en état de la première partie jusqu'au 1er virage à gauche ont commencé le 18 mai 2025. Les modifications suivantes ont été ou seront mises en place sur ce tronçon :

- Réfection et amélioration des chambres des eaux usées et eaux claires au début du chemin notamment
- Mise en place de couvercles à charnières sur toutes les chambres des eaux usées et eaux claires afin de diminuer la pression à l'intérieur des canalisations en cas de fortes intempéries et de gros débits d'eau. Cela devrait permettre de diminuer les débordements et les écoulements sur le chemin
- Réfection du mur effondré
- Remise en état du chemin avec un nombre plus important de « cunettes » en mélèze pour évacuer au mieux l'eau s'écoulant sur le chemin et éviter au maximum le ravinement
- Travaux en cours. Ils devraient être terminés à fin juin

Téléphérique

- Le projet a été inscrit officiellement dans le plan directeur cantonal le 26.03.2026.
- Une séance a eu lieu avec St-Maurice le 06.05.2026.
- Le projet devrait être repris à terme par la commune de St-Maurice
- Un mandat a été donné pour étudier les aires de départ et d'arrivée potentielles. Pour Vérossaz, il a été demandé de tenir compte d'un éventuel agrandissement de l'école. Le résultat de ce rapport devrait arriver entre mi-juin et fin juin.
- **Selon le courrier de ce jour, seul le projet St-Maurice – Vérossaz sur les 7 présentés par le Canton a été retenu par l'OFT pour un cofinancement dans le cadre du Message Transports '45. Le coût du projet est estimé à 7.5 moi, dont 3.8 mio seraient du fonds d'infrastructure ferroviaire.**
- La décision définitive au niveau fédéral devrait intervenir au plus tôt en fin d'année 2027 après la décision du Parlement selon le calendrier de Transports '45.

Ponts de la Teune

- Le projet définitif a été mis à l'enquête.
- L'idée de passerelle aérienne a été définitivement abandonnée.
- Les ponts seront maintenus au même endroit et adaptés au passage de bétail pour rejoindre l'alpage de Ceintaneires. Un des deux ponts sera aussi surélevé afin de le protéger au mieux des crues du torrents.
  N.B. Cette façon de faire devrait nous permettre d'obtenir un petit peu plus de subventions.
- Les travaux seront effectués si possible cet automne ou alors au printemps 2027.

Collaboration avec la Paroisse – nouveaux locaux

- Les réflexions sont toujours en cours.

- Un mandat a été donné à un bureau d'architecte pour une petite étude de faisabilité.
- Une visite locale a eu lieu le 21.05.2026
- Les réflexions sur quels types de locaux construire sur ce site sont toujours en cours.

Projet du Golf

- Une demande de révision du PAD a été envoyée au Canton en février 2025 par les propriétaires.
- Les préavis et prises de position du Canton sont arrivés fin 2025.
- Dès le début de 2026, les propriétaires du Golf ont rencontré les services cantonaux concernés afin de préciser les éléments complémentaires à fournir.
- Une rencontre avec les autorités de Vérossaz et de Massongex a eu lieu le 12 mai dernier.
- Les communes ont été invitées à faire part de leurs remarques et « désidératas » dans les prochains mois.
- Les propriétaires souhaiteraient arriver à avoir un PAD « définitif » pour la fin 2026 afin de mettre à l'enquête le projet courant 2027.
- Il a aussi été convenu qu'une <u>présentation</u> serait faite en temps voulu aux populations des communes concernées.

Questions de l'Assemblée Primaire :

- Le projet ayant été approuvé en 2006, ne devrait-on pas le voter à nouveau ?
    - Le Président répond par la négative, le PAD validé en 2006 ne peut pas être revoté par l'assemblée primaire.
- Est-ce qu'il y a des précisions sur les modifications apportées ?
    - La Commune en a connaissance, mais les informations ne sont pas destinées à la population, du moins pour le moment. Actuellement, tout est « nettement » mieux que ce qui aurait pu être fait en 2006. Le nouveau projet de PAD sera meilleur écologiquement parlant que celui de 2006 et la situation sera meilleure que la situation actuelle.
- Y-a-t-il une commission qui va travailler dessus ?
    - Le Président précise qu'à ce stade, aucune commission n'est prévue. La Commune a été invitée à faire part de ses remarques (par ex. si les gens ont des parcelles à côté de la zone, il sera demandé une garantie d'accès, etc.). Sur le projet du PAD lui-même, il n'y aura pas de commission dédiée. La vraie question est de savoir comment cohabiter avec ce futur Golf mais dans tous les cas la Commune ne pourra pas influencer le PAD car il s'agit d'une compétence cantonale.
- Concernant la route depuis Massongex, actuellement il est déjà difficile de circuler lors de trafic dense car la route est étroite, comment serait-ce par la suite, y-a-t-il un aménagement différent (de la route) de prévu ?
    - La route en question est cantonale. Ce projet pourrait amener le fait qu'elle soit mieux entretenue et éventuellement élargie, mais ceci est du ressort du Canton. Selon le Président, cela n'aura pas forcément d'impact sur le nombre de voitures supplémentaires (aux heures de pointe). Si on veut que le village vive, il faut aussi participer à sa croissance économique générale.
- Quelles seraient les avantages du Golf sur notre Commune ?

  Le Président voit les avantages suivants :
    - Pour les propriétaires, ceci amènera une plus-value à leurs biens.
    - Des revenus fiscaux supplémentaires.
    - Des places de travail seront créées
    - le Golf sera un atout important pour la région et donnera aussi une autre image à notre village.

Agrandissement potentiel de l'école et construction éventuelle d'une nouvelle salle de polyvalente

Déjà, en 2025, j'ai approché le Canton pour déterminer l'avenir de notre école.
Suite à la dernière rencontre à ce sujet en ce début d'année, le constat suivant a été établi :

- L'école de Vérossaz sera trop petite dès la fin 2028 en raison de l'expansion démographique de notre village.
- Bon nombre de salles de classe ne répondent plus aux normes de 72 m^2 nécessaires par classe.
- La salle de gym n'est plus du tout aux normes.

Les besoins suivants ont été déterminés :

- À construire 3-4 salles de classes.
- Une nouvelle salle de gym répondant aux normes actuelles.
- Les salles de classe actuelles trop petites pourraient être affectées en salles d'appui ou salles d'étude
- Le Conseil a pris la décision d'aller de l'avant avec ce dossier avec la mise sur pied d'un concours d'architecture en coordination avec le canton.

Suite de la démarche :

- Le conseil est invité à réfléchir à ce dossier afin de se déterminer sur ce que nous voulons faire de ces deux projets. Les prochaines étapes seraient :
- Le Conseil donne le "go" pour aller de l'avant
- Les besoins estimés sont soumis au Canton
- La commune de Vérossaz et le Canton se mettent d'accord sur les besoins subventionnables
- Un concours d'architecture est lancé avec le cahier des charges selon les besoins déterminés
- Un projet est choisi par une commission ad hoc
- Une présentation publique est faite pour le projet retenu et sélectionné par le Conseil (peut être différent du projet retenu par la commission ad hoc)
- Le projet est soumis à la population via l'assemblée primaire
- Un calendrier des travaux est déterminé

Question de l'Assemblée Primaire :

- Que se passe-t-il si l'école n'est pas agrandie ?
    - Le Président précise que le problème se traitera au moment où il sera réellement là. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'inquiétude. Pour information, le canton refuse maintenant de mettre en place des classes dans des container.
    - Mme Catherine Daurelle précise que l'année scolaire 2026-2027 sera sans problème au niveau de l'effectif. L'année scolaire 2027-2028, une demi-classe de plus sera accueillie, et c'est à partir de 2029 que l'on est plus dans l'inconnu.

Structure et fonctionnement administratif

Mise en œuvre graduelle de la loi sur la protection des données :

- Sécurisation des données informatiques.
- Mise en place de sessions informatiques individuelles pour le personnel.
- Optimisation de l'accès aux dossiers informatiques de la Commune (y.c. les Conseillers/Conseillères.

Modernisation du fonctionnement de l'administration communale

- Mise en œuvre du timbrage horaire pour l'ensemble du personnel communal.
- Optimisation et « automatisation » du paiement des salaires, facilitant ainsi le travail en fin de mois.

Sécurité publique – travaux publics
M. Ludovic Blatti – Conseiller municipal

- A remercié Samuel Croset pour ses années de service au poste d'employé communal
- A mis en place la nouvelle organisation du service Voirie
- A fait procéder au réaménagement du local Service du feu
- A procéder à l'acquisition d'équipements pour le service Voirie
- A fait effectuer les travaux de sécurisation d'un ouvrage d'art (pont) à la route des Pésaires
- A validé plusieurs demandes d'autorisations de manifestation
- A validé plusieurs offres liées à l'entretien des infrastructures communales
- A traité une demande de naturalisation
- A organisé une campagne de contrôle des établissements accueillant du public
- A traité plusieurs cas de non-conformité d'installation de production de chaleur

M. Blatti donne l'information suivante : Le Conseil municipal organise, le 29.08.26, une journée porte ouverte pour la caserne des pompiers ainsi que le réservoir, afin que les contribuables puissent se rendre compte des investissements effectués par la Commune.

Construction – aménagement du territoire – économie publique
Mme Melinda Frossard – Conseillère

PAZ / RCCZ
- Des compléments ont été demandés par le Canton. La commune a mandaté un bureau d'aménagiste afin de réaliser ce travail.

Projets de construction de tous genres, en chiffre
- Depuis le début de l'année, une trentaine de dossiers via toutes les voies (eConstruction – courriels - courrier postal) ont été traités.

Travail en cours avec la commission des constructions :
- Mise à l'enquête publique, ou pas, de petits objets ou de petites modifications ?
- Oppositions : pour quel motif est-il nécessaire de le faire ?

Agriculture
- Rencontre en début d'année avec le Service de l'Agriculture :
  - Nouveau permis de traiter numérique
  - Campagnes de piégeages
    - Frelons asiatiques et scarabées japonais
  - Plantes invasives
    - Initiative citoyenne et information des plantes présentes sur notre commune : le Séneçon du Cap et la Vergerette annuelle. Information samedi 20 juin à la déchèterie du Mabillien.

Enseignement et formation – SLCT – santé et prévoyance sociale
Mme Catherine Daurelle – Conseillère

Tourisme :
- Zone camping et terrain de foot
- Webinaire présentant un jeu virtuel pour découvrir des itinéraires et des lieux touristiques

Projet crèche :
- Visite d'Evionnaz, avec le Président
- Deux rendez-vous à Salvan

Vie locale et commissions :

- Participation au Café Citoyen
- AG du Cartel
- Séances de la SLCT et Commission Scolaire régulières
- Relecture des articles à paraître dans le Véross'Info et participation aux séances du Comité
- Naturalisation d'une nouvelle citoyenne

Ecole et UAPE :

- Nouvelles armoires murales dans la cuisine de la salle de gymnastique
- Nouveaux stores intérieurs dans la classe de 1-2H
- Organisation du souper de remerciement pour les bénévoles lors des jours de sport d'hiver, les enseignants et le personnel de l'UAPE.
- Une nouvelle auxiliaire de l'UAPE (Laurance Trachsel) a été engagée, suite à la démission de Julia Migliorisi (en congé maternité et qui souhaite se consacrer à son bébé).

Aînés :

- Plusieurs jubilaires (90 ans) ont été fêtés, en présence du Président et moi-même.

CO de St-Maurice :

- Participation aux séances du CO
- Présence lors du « Speed Recruting », organisé par le CO

Services industriels – traitements des déchets
M. Thierry Fidanza – Conseiller

Réseau d'eau potable :

- Une campagne de détection de fuite a été réalisée sur une grande partie du réseau de distribution. Plus précisément sur les conduites vieillissantes (acier, éternit). Trois fuites majeures ont été identifiées et sont en cours de réparations.
- Les travaux de remise en état du tronçon 2025 liés au remplacement de la conduite Orsex-Châlabagne sont terminés. L'étape 2026 a commencé par l'abattage et le débardage du secteur amont, les travaux de génie civil ont débuté fin mai pour une durée d'environ quatre mois.

Réseau d'évacuation EU + EC :

- Le curage et le contrôle caméra d'environ 80% des collecteurs communaux ont été réalisés. Ces contrôles étaient nécessaires pour la révision du PGEE. Ils ont permis d'identifier de nombreux défauts (collecteur défectueux, données erronées, chambres défectueuses, présence de calcaire/racines et autres défauts perturbant l'écoulement). Des travaux vont être entrepris pour éliminer ces défauts petit à petit selon un ordre de priorité à définir.
- Une adaptation des canalisations au sommet du chemin des Cases est actuellement en cours afin de diminuer les éventuels débordements sur notre réseau des eaux claires.

Fermeture du bureau communal durant l'été
Le Président informe de la fermeture du bureau communal les vendredis du 22.06.2026 au 16.08.2026 et totalement pendant la semaine du 27 juillet au 2 août 2026.

Et pour finir le Président présente le nouveau Secrétaire Municipal en la personne de M. Jonathan Biselx ainsi que les deux nouveaux employés de la voirie.

Remarque de l'Assemblée Primaire :

- M. Philippe Barman : Le règlement, à l'ordre du jour, n'était pas disponible pour consultation, sur le site internet.

- Le Président prend note de la remarque. Le Président rappelle que la convocation à l'assemblée primaire mentionne que les documents sont consultables au bureau communal, jusqu'au jour de l'assemblée primaire.

Information à l'Assemblée Primaire :

- 1er Août 2026, le Conseil communal invite la population à se réunir sur la place communale dès 10h du matin. Une nouveauté sera présente : atelier de décoration de lanternes pour les enfants.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 21h30 et invite les participant(e)s à partager le verre de l'amitié.

POUR L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE

Le Président	Le Secrétaire
Gilles Donadello	Jonathan Biselx

Ce procès-verbal doit être validé lors de l'Assemblée primaire suivante.